

# REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 15 JUILLET 2021

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2021.
2. Proposition Décision Modificative 2 – Budget Commune.
3. Proposition de régularisation de sur amortissement – Budget de la Commune
4. Tarifs des services de l'Eau et de l'Assainissement au 1<sup>er</sup> août 2020.
5. Suppressions, créations de postes et modifications du tableau des effectifs.
6. Proposition de choix du bureau d'études pour l'aménagement du centre bourg.
7. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2021.

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, M.DELARUE, D.PIGEAU, N.SERGENT, S.BOUDIN.

Absents représentés : A.BOUCHERY par C.LORENTZ, K.LE GOVIC par M.DELARUE, A.PELLETIER par C.BARBIER.

Absents excusés : C.GRESTEAU, A.GOBERT, E. PERON.

Secrétaire de séance : E.DENIAU.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de supprimer deux points :

- Proposition Décision modificative 2 – budget Commune
- Proposition de choix du bureau d'études pour l'aménagement du centre bourg.

Et de rajouter 3 points supplémentaires :

- Proposition Décision Modificative 1 – budget Assainissement
- Adoption du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pithiverais.
- Adoption du rapport du SPANC 2020 de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

# DELIBERATIONS

## DM 1 – Budget Assainissement

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget Assainissement.

### REGULARISATION 041

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-458112 : viabilisation terrain Bertheau	0.00 €	7 582.38 €	0.00 €	0.00 €
R-131 : Subventions d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 582.38 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 582.38 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 582.38 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 582.38 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 582.38 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 582.38 €</b>		<b>7 582.38 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

## Régularisation des suramortissements du Budget Commune

Cette délibération modifie et remplace la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 22 Juin 2021 suite à une erreur sur un chiffre.

Le conseil municipal doit autoriser des opérations d'ordres non budgétaires par l'emploi du compte 1068, soit :

Compte 1068 : un crédit de 3 143,09 €  
Compte 28031 : un débit de 3 143,09 €

Compte 1068 : un crédit de 64 638,40 €  
Compte 280421 : un débit de 64 638,40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la réalisation des opérations d'ordre non budgétaire ci-dessus.

## Tarifs Service de l'Eau à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 avec les barèmes suivants :

- Prix du m<sup>3</sup> d'eau : 1,18 € H.T.
-

- **Forfait annuel de location de compteur :**

Ø 15	=	17,64 € H.T.
Ø 20	=	22,68 € H.T.
Ø 25	=	43,68 € H.T.
Ø 32	=	50,80 € H.T.
Ø 40	=	61,80 € H.T.
Ø 50	=	74,64 € H.T.
Ø 60	=	93,00 € H.T.
Ø 125	=	93,00 € H.T.

- **Frais de branchement de nouveau compteur :**

20/27	=	960,00 € H.T.
26/34	=	1 070,00 € H.T.
40/42	=	1 230,00 € H.T.
40/49	=	1 510,00 € H.T.
50/59	=	1 710,00 € H.T.

- Habitation dont le réseau d'eau potable et le branchement ont été réalisés par un lotisseur ou un aménageur = 360,00 € H.T. (Ce forfait comprend la fourniture et l'installation du compteur d'eau dans la borne de comptage en attente ainsi que les frais administratifs liés à cette demande)
- Déplacement d'un compteur d'eau pour agrément = 600,00 € H.T.

### **Redevance Assainissement Année 2021 à compter du 1<sup>er</sup> août 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le tarif de la part communale de la redevance assainissement actuellement en vigueur. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie à 0,96 € H.T. à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

### **Suppression de postes, création d'un poste et modification du tableau des effectifs**

Suite à la création des postes d'agent d'adjoint administratif et de rédacteur et conformément à l'avis de principe du Comité Technique du CDG 45 en date du 10 juin 2021, il y a lieu de supprimer les postes suivants au 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- Filière administrative :
  - Un rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
  - Un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>

Dans le cadre de l'organisation scolaire de la rentrée 2021, il convient de créer le poste suivant :

- Filière technique :
  - Un adjoint technique à 4/35<sup>ème</sup>

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au sein de la Filière technique au grade d'adjoint technique à 4/35<sup>ème</sup>. Si l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il pourra être occupé par un agent contractuel relevant de la catégorie C conformément à l'article 3-3, 4° de la loi n°84-53 du 26 janvier

1984 qui permet aux collectivités territoriales de recruter un contractuel pour tous les emplois à temps non complet inférieurs à 50 % d'un temps complet.

**Il convient également de modifier le tableau des effectifs.**

Emplois au 1 <sup>er</sup> septembre 2021	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
<b>Filière Administrative</b> - Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Rédacteur - Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Administratif territorial	 B B C C	 1 1 1 1	
<b>Filière Technique</b> - Agent de maîtrise principal Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe - Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe - Adjoint Technique	 C C C C	 2 3 1 3	 1 à 28/35 <sup>ème</sup> 1 à 7,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 4/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Sociale</b> - A.T.S.E.M. Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (à pourvoir) - A.T.S.E.M. de 2 <sup>ème</sup> classe - A.T.S.E.M. de 1 <sup>ère</sup> classe	 C C		 1 à 25/35 <sup>ème</sup> 1 à 25/35 <sup>ème</sup> 1 à 29/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Animation</b> - Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (à pouvoir) - Adjoint d'animation	 C C		 1 à 18,50/35 <sup>ème</sup> 1 à 6/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 15/35 <sup>ème</sup> 1 à 9/35 <sup>ème</sup> 1 à 20/35 <sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et décide de supprimer les postes de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> et d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> au sein de la filière administrative et de créer un poste d'adjoint technique à 4/35<sup>ème</sup> au sein de la filière technique.

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, dit que la suppression des emplois prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et dit que la création du poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **Adoption du Rapport d'Activités 2020 de la Communauté de Communes du Pithiverais.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce rapport.

### **Adoption du Rapport Annuel 2020 du SPANC de la Communauté de Communes du Pithiverais**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Après présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce rapport.

### **Affaires diverses :**

- Philippe COLMAN informe le Conseil municipal du retour des premières offres des bureaux d'études consultés pour l'aménagement du centre bourg et de l'espace sportif. Les deux propositions présentent des écarts significatifs de prix et des prestations différentes. Le Conseil décide de consulter un troisième bureau d'études afin de pouvoir affiner la comparaison. Le choix final sera proposé au prochain conseil de septembre.
- Cathy BARBIER indique que la fête du Sport s'est déroulée le samedi 26 juin et s'est très bien passée. Beaucoup d'enfants et de parents présents satisfaits de la mise en place du city stade. Un problème se pose avec la gestion des portes d'accès aux terrains de tennis. Il convient de programmer pour la fin septembre l'inauguration officielle et d'inviter les différents financeurs (Sous-Préfecture, Conseils départemental et régional).
- Marie-Pierre RENAUD informe le Conseil municipal de l'avancée de la préparation du marché des producteurs prévu le 3 septembre. 13 exposants ont déjà répondu présents sur une quarantaine de consultés. La commande de sacs et de la banderole est lancée. Pour le 1<sup>er</sup> marché, la fanfare de l'Avenir sera présente avec une partie de celle de l'Alouette de PITHIVIERS. Quelques questions restent en suspens tels que l'emplacement du parking, la mise en place d'une buvette et la fermeture de la rue de la Boulangère.
- Mickael DELARUE apporte quelques précisions concernant le tir du feu d'artifice suite à la pluviométrie importante le jour du 13 juillet. Une fois le feu d'artifice installé le matin, il n'était plus possible de l'annuler. L'annulation avait bien été évoquée la veille avec les artificiers mais à ce moment-là, la météo n'indiquait pas autant de pluie. Environ 200 personnes étaient malgré tout présentes à la Rouche pour profiter du spectacle.
- Pour la cérémonie du 13 août, le rassemblement aura lieu à 17 h 15 à la Mairie et la cérémonie est prévue à 18 h 00 à la stèle aux Châtaigniers, suivie d'un pot à la Cour Gauthier.
- Philippe COLMAN présente au Conseil le projet de convention établi avec M. GODEFROY et M. GEORGES pour la cession d'un chemin privé à la Commune. Le Conseil municipal accepte cette convention.

- Concernant le projet d'extension du cabinet médical, la dentiste a décliné l'offre. Par ailleurs, la podologue a proposé de construire à ses frais un bâtiment sur le terrain situé à côté du cabinet médical. Un terrain d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> pourrait lui être proposé.
- Le pourvoi auprès du Conseil d'Etat sur la ferme éolienne de NEUVILLE AUX BOIS a été rejeté.
- M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de travailler sur l'inscription de la Commune à la Route de la Rose et de définir une stratégie et des objectifs.
- Différents projets seront à travailler en septembre comme « Un bébé, un arbre », le Conseil municipal des jeunes et le jumelage.
- Gilles PIEDOUX évoque un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux. Un rendez-vous a eu lieu avec un groupe spécialisé dans le domaine pour une première approche. Les ateliers municipaux pourraient éventuellement être équipés, pour une puissance de 100 KW et d'un prix garanti sur 30 ans.
- Nicolas SERGENT informe le Conseil municipal qu'un habitant de la Grande Rue s'est plaint de la vitesse des camions arrivant de PITHIVIERS. Une réflexion est à mener sur le problème de la vitesse des Poids Lourds dans le bourg, y compris la solution d'une déviation.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le jeudi 9 septembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud  Représenté par C.LORENTZ
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine  Représentée par M.DELARUE	Mme PIGEAU Delphine	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie  Représentée par C BARBIER	Mme GRESTEAU Claire	M. GOBERT Aurélien  Absent excusé	Mme PERON Emilienne  Absente excusée	